Notes concernant le village de Seigneux

Autor(en): **Seigneux, A. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-17776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REMARQUE

Le 24e jour du dit mois de may 1754 après le tirage fini, le Sr Curial Gilliand s'est offert de fonctionner la dite charge de secrétaire moyennant l'affranchissement de son boëte, tant seulement, les tireurs qui étoient encore présents voyant cet offre au profit du jeu, l'ont acceptée a moins que le dit ingenieur Tapis veuille continuer sur ce pied ; auquel dans ce cas, ils ont donné la préférence ; Ledit Tapis la voulu refuser, mais a la solicitation de la plus saine partie du jeu, il s'est déclaré d'accept pour aussi longtemps qui le trouvera a propos. Ce que le dit Sr Gilliand voyant il s'est offert de desservir cette charge entierement pour rien, mais tout le jeu unanimement a refusé cette offre.

NOTES CONCERNANT LE VILLAGE DE SEIGNEUX

Réunies par A. de Seigneux.

(Sinius, villa de Sinnez, territorium de Signuouz, aussi Sinuouz, capella de Signiodo, Seignoux.)

1221. — Guillaume d'Ecublens ayant été nommé évêque de Lausanne racheta de Guillaume de Dompierre les hommes de Seigneux (Sinius) que son père et grand-père tenaient autrefois.

1238. — Le sire de Montagny ayant fait une incursion armée sur les territoires relevant de l'évêque et ayant pillé la contrée de la Broie, on trouve parmi les chefs de famille lésés évaluant leurs pertes, Umbert de Seigneux (Sinus).

1316. — L'évêque Pierre de Lausanne acquiert de Conon de Prangiez la moitié de la dîme de Woez qui est située dans le territoire de Seigneux (Sinuouz), l'autre moitié revenant à Jacques de Font et Ali Sapina.

(*Idem.*) de même 9 livres de cense que doivent les enfants de Berthold d'Henniez (Enuez) pour un champ et un pré contigus et qui sont situés à côté de la charrière publique et proche du ruisseau qui descend de Seigneux (villa de Sinnez) du côté de Surpierre et proche de la terre de Borcard et Rodolphe de Seigneux frères.

1334. — Accord entre le chapitre de Lausanne et Girard de Dizy à cause de sa prébende de Granges concernant le tiers de la

dîme de Villeneuve, Henniez et Seigneux (Synuouz), ce tiers de la dîme faisant partie de la dot d'Agnès, femme de Girard. Ce tiers de dîme est vendu au dit chapitre de Lausanne pour une cense annuelle de 3 muids et 8 coupes $^1/_2$ froment $^1/_2$ avoine mesure de Moudon. (Agnès de Dompierre?)

1459. — Donation faite par les Religieuses sous Romont (Fille-Dieu) et concernant le village de Seigneux.

1527. — Claude d'Estavayer vendit au couvent de Payerne sa dîme de Granges dont Othon d'Illens de Cugy possédait une partie avec ses frères. Il vendit encore la moitié de la dîme de Seignioux dont Vuillerme de Preux de Vevey possédait l'autre moitié.

1541. — Acquis de la dîme de Seigneux, fait par Jacques et Claude Trolliet, de Claude d'Illens de Cugy et de Jean de Longe-Combaz, seigneur d'Etoy, sa femme étant Madeleine de Pierre et héritière en partie de Claude d'Estavayer, et ceci en fief et dessous la charge de fief que portent les hoirs de Jean d'Estavayer.

1607. — Cession faite par Pierre Crousaz à Leurs Excellences de Berne des censes directes et pensionnaires rière Villarzel l'évêque, Marnand, Henniez, Seigneux. procédées des Religieuses sous Romont référence à l'acte de 1459.

1647. — Echange entre Leurs Excellences et François Cerjat, seigneur de Denesy et châtelain de Moudon, par lequel il leur cède entre autres l'avoinerie rière Seigneux.

1661. — Echange entre Leurs Excellences et les sieurs Trolliet par lequel LL. EE. les ont affranchis de plusieurs censes rière Seigneux contre certains fiefs et censes directes rière le territoire de Seigneux et procédés de Jean Baptiste d'Estavayer.

1665. — Echange entre Leurs Excellences de Berne et l'Etat de Fribourg par lequel celui-ci leur a remis entre autres les censes directes, à cause de la chapelle St-Claude de l'Abbaye de Hauterive, rière Villars-Bramard-Villarzel et Seigneux[1].

1723. — Echange entre Leurs Excellences et le banderet Müller, seigneur de Marnand, par lequel il leur a remis entre autres sa dîme rière Seigneux.

1746. — Acquis en faveur de Leurs Excellences contre l'hoirie de Blonay des deux tiers de la dîme de Seigneux.

1749. — Acquis en faveur de Leurs Excellences contre la veuve d'Isaac Besançon de la portion soit le tiers de la dîme de Seigneux.

[1] Le village de Seigneux possédait une chapelle (capella de Signiodo) dédiée à St-Jacques.